

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

CONSEIL REGIONAL

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

REGIONAL COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 010 /D/CREN/SG/2023 DU 04 JUIL 2023

PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIVES A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CREN/CIPM/2023 DU 25/05/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE EN KITS DE PETITS MATERIELS DIDACTIQUES DANS CERTAINS LYCEES ET COLLEGES TECHNIQUES DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS.

MAITRE D'OUVRAGE : Le Président du Conseil Régional

FINANCEMENT : Budget d'Investissement du Conseil Régional - Exercice 2023-

IMPUTATION : 222 160

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu** Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu** la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

- Vu** la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels
- Vu** La circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu** La lettre-circulaire n° 00000192/LC/MINFI du 06 janvier 2023 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution des Collectivités territoriales décentralisées pour l'exercice 2023 ;
- Vu** La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** Les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;
- Vu** L'Avis d'appel d'offres national ouvert n°004/AONO/CREN/CIPM/2023 du 25/04/2023 en procédure d'urgence pour la fourniture et pose d'équipements solaires pour l'alimentation en énergie de certains hôpitaux de district pour le compte de la Région de l'Extrême-nord en six (06) lots.

DECIDE :

Article 1^{er} – (1) La présente décision porte attribution du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/CREN/CIPM/2023 du 25/05/2023 en procédure d'urgence pour la fourniture en kits de petits matériels didactiques dans certains lycées et collèges techniques de la Région de l'Extrême-Nord en six (06) lots aux soumissionnaires ci-après :

Lot	Entreprise	Montant TTC en FCFA
Lot 1	ETS SACOM DE GUIDIGUIS BP :113 MAROUA Tel : 694 22 85 75/650 95 67 14	40 590 000 (quarante millions cinq cent quatre-vingt-six mille) FCFA
Lot 2	ETS SACOM DE GUIDIGUIS BP :113 MAROUA Tel : 694 22 85 75/650 95 67 14	16 482 800 (seize millions quatre cent quatre-vingt-deux mille huit cent) FCFA
Lot 3	ETS BAM COMPANY BP :103 MAROUA Tel : 699 85 54 49/675 89 90 36	62 975 925 (soixante-deux millions neuf cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-cinq) FCFA
Lot 4	ETS BAM COMPANY BP :103 MAROUA Tel : 699 85 5 4 49/675 89 90 36	32 718 000 (trente-deux millions sept cent dix-huit mille) FCFA

Lot 5	ETS DADIN DOUNIA BP : MAROUA Tel : 697 64 59 59/ 694 22 17 27	19 188 000 (dix-neuf millions cent quatre-vingt-huit mille) FCFA
Lot 6	ETS DADIN DOUNIA BP : MAROUA Tel : 697 64 59 59/ 694 22 17 27	40 836 000 (quarante millions huit cent trente-six mille) FCFA

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires pour compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./.

Ampliations :

- MINMAP/MINTP/yde
- GOUV/REN
- DR/MINDDEVEL/ MINMAP/MINTP/EN
- SOPECAM
- CRTV
- PRESIDENT/CIPM-CREN
- ARMP/EN
- ARCHIVE/CHRONO

Maroua le **04 JUL 2023**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,
Maître d'Ouvrage



Kalbassou Daniel



DECISION N° 011 /D/CREN/SG DU 04 JUIL 2023

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CREN/CIPM/2023 DU 25/05/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DES ROUTES REGIONALES EN TERRE EN DEUX (02) LOTS : LOT 1 R0931 : SAOTCHAÏ (INTER N12) -TCHATIBALI-DATCHEKA (INTER R0916) 42,50 KM, ET LOT 2 R0920 : BOUKOULA-TCHEVI-BOURHA-DJIMI-GAMBOURA-TAÏFARA-GAMDOUGOUM-HINA 52,46 KM, DANS LE RESEAU NORD, DEPARTEMENTS DU MAYO-KANI ET DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

MAITRE D'OUVRAGE : Le Président du Conseil Régional

FINANCEMENT : Budget MINTP-ligne Fonds Routier - Exercice 2023 et suivants -

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD A MAROUA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu La Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu L'Ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu Le Décret n°2003/651/Pmdu16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
- Vu le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
- Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;
- Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 novembre 2013 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'Exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu La Lettre Circulaire N° 000001/LC/PR/MINMAP/CAB du 15 Janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels

- Vu** La circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu** La lettre-circulaire n° 00000192/LC/MINFI du 06 janvier 2023 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution des Collectivités territoriales décentralisées pour l'exercice 2023 ;
- Vu** La Circulaire N°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relatives à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** Les Normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;
- Vu** L'Avis d'appel d'offres national ouvert n°004/AONO/CREN/CIPM/2023 du 25/04/2023 en procédure d'urgence pour la fourniture et pose d'équipements solaires pour l'alimentation en énergie de certains hôpitaux de district pour le compte de la Région de l'Extrême-nord en six (06) lots.

Considérant la proposition d'attribution N°006/PA/CIPM/CREN du 29 juin 2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Conseil Régional de l'Extrême-Nord.

DECIDE :

Article 1^{er} – (1) La présente décision porte attribution **DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CREN/CIPM/2023 DU 25/05/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DES ROUTES REGIONALES EN TERRE EN DEUX (02) LOTS :** **LOT 1 R0931 : SAOTCHAÏ (INTER N12) -TCHATIBALI-DATCHEKA (INTER R0916) 42,50 KM, ET LOT 2 R0920 : BOUKOULA-TCHEVI-BOURHA-DJIMI-GAMBOURA-TAÏFARA-GAMDOUGOUM-HINA 52,46 KM, DANS LE RESEAU NORD, DEPARTEMENTS DU MAYO-KANI ET DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

Objet de l'Appel d'Offres	Numéro du lot	Attribitaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/CREN/CIPM/2023 DU 25/05/2023	LOT 1	ÉTÉ CAM SARL BP : 305 MAROUA TEL : 699 67 04 87	473 000 100 FCFA	14 MOIS
	LOT 2	UNION ENTREPRISE BP : 4006 BAMENDA TEL 655 661 230 696 36 81 61 674 46 36 93	386 425 935 FCFA	14 MOIS

(2) Le délai de livraison de ladite fourniture est de quatorze (14) mois pour compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

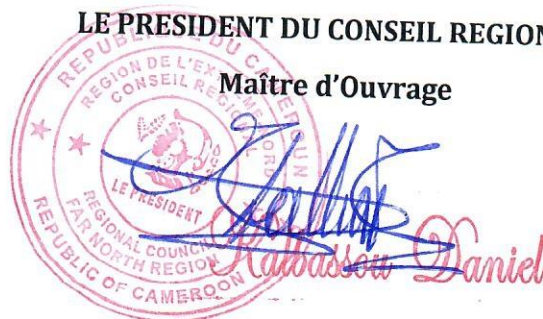
Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP/MINTP/yde
- GOUV/REN
- DR/MINDDEVEL/ MINMAP/MINTP/EN
- SOPECAM
- CRTV
- PRÉSIDENT/CIPM-CREN
- ARMP/EN
- ARCHIVE/CHRONO

Maroua le **04** JUIL 2023

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL,
Maître d'Ouvrage**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

CONSEIL REGIONAL

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

REGIONAL COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE N° 005 /C/CREN/SG DU 04 JUL 2023

PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CREN/CIPM/2023 DU 25/05/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE EN KITS DE PETITS MATERIELS DIDACTIQUES DANS CERTAINS LYCEES ET COLLEGES TECHNIQUES DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS.

MAITRE D'OUVRAGE : Le Président du Conseil Régional

FINANCEMENT : Budget d'Investissement du Conseil Régional - Exercice 2023

Imputation : 222 160

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD.

Communique :

Les soumissionnaires ci-après désignés, sont retenus pour l'exécution des prestations relatives à l'Avis d'Appel d'Offres National N°005/AONO/CREN/CIPM/2023 DU 25/05/2023 en procédure d'urgence pour la fourniture EN KITS DE PETITS MATERIELS DIDACTIQUES DANS CERTAINS LYCEES ET COLLEGES TECHNIQUES DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD EN SIX (06) LOTS.

Il s'agit de :

Lot	Entreprise	Montant TTC corrigé en FCFA
Lot 1	ETS SACOM DE GUIDIGUIS BP :113 MAROUA Tel : 694 22 85 75/650 95 67 14	40 590 000
Lot 2	ETS SACOM DE GUIDIGUIS BP :113 MAROUA Tel : 694 22 85 75/650 95 67 14	16 482 800
Lot 3	ETS BAM COMPANY BP :103 MAROUA Tel : 699 85 54 49/675 89 90 36	62 975 925
Lot 4	ETS BAM COMPANY BP :103 MAROUA Tel : 699 85 5 4 49/675 89 90 36	32 718 000

Lot 5	ETS DADIN DOUNIA BP : MAROUA Tel : 697 64 59 59/ 694 22 17 27	19 188 000
Lot 6	ETS DADIN DOUNIA BP : MAROUA Tel : 697 64 59 59/ 694 22 17 27	40 836 000

Les responsables des entreprises susvisées sont invitées à se présenter aux services du Conseil Régional pour les modalités de souscription du marché.

Ampliations :

- MINMAP/yde
- GOUV/REN
- DR/MINDDEVEL/ MINMAP/EN
- SOPECAM
- CRTV
- PRESIDENT/CIPM-CREN
- ARMP/EN
- ARCHIVES/CHRONO

Maroua le **04 JUIL 2023**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Maître d'Ouvrage





COMMUNIQUE N° 006 /C/CREN/SG DU 04 JUL 2023

PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CREN/CIPM/2023 DU 25/05/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DES ROUTES REGIONALES EN TERRE EN DEUX (02) LOTS : LOT 1 R0931 : SAOTCHAÏ (INTER N12) -TCHATIBALI-DATCHEKA (INTER R0916) 42,50 KM, ET LOT 2 R0920 : BOUKOULA-TCHEVI-BOURHA-DJIMI-GAMBOURA-TAÏFARA-GAMDOUGOUM-HINA 52,46 KM, DANS LE RESEAU NORD, DEPARTEMENTS DU MAYO-KANI ET DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

MAITRE D'OUVRAGE : Le Président du Conseil Régional

FINANCEMENT : Budget MINTP-ligne Fonds Routier - Exercice 2023 et suivants

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'EXTREME-NORD,

Communique :

Les soumissionnaires ci-après désignés, sont retenus pour l'exécution des prestations relatives à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 006/AONO/CREN/CIPM/2023 DU 25/05/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE AUX PRODUITS INNOVANTS DES ROUTES REGIONALES EN TERRE EN DEUX (02) LOTS : LOT 1 R0931 : SAOTCHAÏ (INTER N12) -TCHATIBALI-DATCHEKA (INTER R0916) 42,50 KM, ET LOT 2 R0920 : BOUKOULA-TCHEVI-BOURHA-DJIMI-GAMBOURA-TAÏFARA-GAMDOUGOUM-HINA 52,46 KM, DANS LE RESEAU NORD, DEPARTEMENTS DU MAYO-KANI ET DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Il s'agit de :

Objet de l'Appel d'Offres	N° lot	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 006/AONO/CREN/CIPM/2023 DU 25/05/2023	LOT 1	ÉTÉ CAM SARL BP : 305 MAROUA TEL : 699 67 04 87	473 000 100 FCFA	14 MOIS
	LOT 2	UNION ENTREPRISE BP : 4006 BAMENDA TEL 655 661 230 696 36 81 61 674 46 36 93	386 425 935 FCFA	14 MOIS

Les responsables des entreprises susvisées sont invitées à se présenter aux services du Conseil Régional pour les modalités de souscription du marché.

Ampliations :

- MINMAP/MINTP/yde
- GOUV/REN
- DR/MINDDEVEL/ MINMAP/MINTP/EN
- SOPECAM
- CRTV
- PRESIDENT/CIPM-CREN
- ARMP/EN
- ARCHIVES/CHRONO

Maroua le 04 JUL 2023

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,
Maitre d'Ouvrage

Kalbassou Daniel